



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 53 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Rapport du Secrétaire général*

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 66/76 de l'Assemblée générale.
2. Conformément au paragraphe 8 de ladite résolution, le Secrétariat a continué de mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens nécessaires et de lui fournir le personnel dont il pourrait avoir besoin pour appuyer les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Ce dernier a été épaulé directement dans l'exécution de son mandat par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Centre d'information des Nations Unies au Caire, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département de l'information et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies en Égypte et en Jordanie. Le Comité spécial a également reçu l'aide de l'UNICEF, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

* Le présent rapport a été soumis tardivement afin de donner aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux défenseurs des droits de l'homme le plus de temps possible pour communiquer des informations pertinentes.



3. Ces organismes ont essentiellement appuyé la mission annuelle du Comité spécial dans la région. Compte tenu du refus persistant d'Israël de coopérer, le Comité spécial n'a pas pu se rendre en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, pour enquêter. Il a quand même pu mener une mission dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza, après avoir franchi le point de passage avec la frontière égyptienne. Il a tenu des réunions du 14 au 17 juillet 2012 dans la bande de Gaza, où il a effectué notamment des visites sur le terrain, du 11 au 13 juillet 2012 en Jordanie et du 18 au 19 juillet 2012 en Égypte. Du fait de la situation en cours en République arabe syrienne, le Comité spécial a communiqué par visioconférence avec ses interlocuteurs dans le Golan syrien occupé. Il a recueilli des informations et des dépositions de la part de 66 victimes, témoins, hauts responsables et représentants d'organisations qui s'emploient à réunir des preuves documentaires et à prévenir les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les territoires occupés. Ces témoignages sont consignés dans le rapport qui sera présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

Département de l'information

4. En application du paragraphe 8 d) de la résolution 66/76, les activités suivantes ont été entreprises par le Département de l'information.

5. Le Département a veillé à diffuser le plus largement et le plus rapidement possible des nouvelles et des informations sur les activités du Comité spécial, qui figurent dans des communiqués de presse en anglais et en français, quelques heures après la tenue d'une réunion ou la publication d'une déclaration.

6. Le Centre d'actualités de l'ONU a couvert en anglais et en français les travaux du Comité spécial au cours de la période visée. Des articles ont été publiés en ligne, envoyés électroniquement à plus de 40 000 abonnés du site ou de comptes Facebook ou Twitter, ainsi qu'aux agrégateurs de médias dans le monde, au moyen de flux RSS.

7. La Radio des Nations Unies, qui diffuse des émissions dans les six langues officielles de l'Organisation, ainsi qu'en kiswahili et en portugais, couvre régulièrement les questions abordées par le Comité spécial et tout ce qui a trait à ses activités, notamment le bouclage par Israël de la bande de Gaza, les visites des Rapporteurs spéciaux dans la région et la situation globale des habitants du territoire palestinien occupé sur les plans socioéconomique et des droits de l'homme.

8. La Télévision des Nations Unies a produit une vidéo sur le développement économique des femmes dans le territoire palestinien occupé, qui a été distribuée à 60 diffuseurs dans le monde, dans le cadre d'une série de reportages intitulée *L'ONU en action*. Elle achève également le tournage d'une vidéo sur l'autonomisation des jeunes dans le territoire palestinien occupé, qui sera diffusée dans le cadre d'une nouvelle série documentaire intitulée *Le XXI^e siècle*, ainsi que de la série *L'ONU en action*, et distribuée à plus de 80 diffuseurs.